



ICI Radio-Canada - Est du Québec (site web)
mardi 24 novembre 2015

La ministre de la culture garde la porte ouverte à un financement pour la Cathédrale de Rimouski

La ministre de la Culture et des Communications, Hélène David, laisse la porte ouverte au financement d'un projet culturel dans la Cathédrale de Rimouski. Elle a toutefois maintenu que le bâtiment n'a pas obtenu de classification nationale puisqu'il ne répond pas aux critères du ministère du Patrimoine.

« On peut dire, à un certain point, tant mieux que ce soit un projet qui est dans une église qui n'est pas classée parce que ça peut permettre de garder cette église en bon état », ajoute Hélène David.

« Encore faut-il que ce projet se qualifie comme étant un bon projet culturel qui répond à des normes rigoureuses, que ce soit dans une église ou dans un autre lieu. » -- Hélène David. Celui qui a été responsable de la liturgie à la Cathédrale de Rimouski pendant 35 ans, Jean-Charles Lechasseur, souhaite que le projet de restauration de la cathédrale conserve une place pour la pratique religieuse.

« Je pense qu'on va trop vite en affaires. Je pense que le patrimoine religieux pourrait revoir la cote qu'on a octroyée à la Cathédrale [de Rimouski]. Il faudrait peut-être se questionner si on ne peut pas redonner une place à la pratique religieuse à l'intérieur. Il y a tellement de richesses à l'intérieur du bâtiment. Je souhaite qu'on fasse du culte, mais qu'on continue à faire un mélange entre le culturel et le religieux », explique Jean-Charles Lechasseur.

L'ex-président du Comité du patrimoine religieux du Québec, Michel Lavoie, doute que le ministère de la culture réponde affirmativement à la demande de classement patrimonial de la Cathédrale de Rimouski puisqu'une telle demande a déjà été refusée.

La ministre se défend

La ministre Hélène David estime que la communauté de L'Isle-Verte saura trouver une vocation et des moyens financiers pour restaurer son église de L'Isle-Verte, désormais classée bien patrimonial.

L'église de L'Isle-Verte fait maintenant partie du patrimoine québécois. Photo : ICI Radio-Canada Les autorités religieuses régionales ont fait savoir qu'elles n'avaient pas les moyens financiers pour assumer ce nouveau statut.

La ministre David estime qu'il existe plusieurs avenues à explorer pour la restauration de l'église. « Il faut faire un travail avec la communauté pour savoir comment elle veut s'approprier le lieu pour en faire un lieu qui est souvent un organisme à but non lucratif ou un centre d'arts. Il y a toutes sortes de façons de restaurer, de recycler les églises », dit-elle.

La ministre fait valoir que Québec assumera jusqu'à 85 % de la facture de la restauration de l'église. La communauté pourrait tout de même devoir déboursier près de 600 000 dollars.

© 2015 Société Radio-Canada. Tous droits réservés.

Numéro de document : news-20151124-CEQ-014

PUBLI-C news-20151124-CEQ-014

Ce certificat est émis à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

Date d'émission : **2015-12-01**

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

